

PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE SAINT-LAMBERT-DES-BOIS

REGLEMENT GRAPHIQUE Ensemble de la commune Echelle 1/4000eme

4 mai 201

5 juillet 2018

Modification n°1 approuvée en Conseil municipal le :





LEGENDE

Zor	nage
	UA - Tissus anciens du bourg de Saint-Lambert et du hameau de La Bross UB - extensions à vocation d'habitat réalisées sous forme d'opération d'ensemble ou au coup par coup
	UH - Secteur d'habitat bordant des espaces naturels et forestiers, marquant la limite de l'urbanisation
	UX - Zone à dominante d'activités artisanales
	UE - Secteur dédié aux équipements collectifs et de loisirs.
	A - Zone agricole
	Ap - Zone agricole protégée
	N - Zone naturelle
	Np - Zone naturelle protégée
Γ-7	Limite de zone

Massif boisé de plus de 100 hectares

Lisière du Massif boisé de plus de 100 hectares et bande de protection de 50 mètres Site urbain constitué (SUC)

Enjeux patrimoniaux et paysagers

Point de vue à protéger et à mettre en valeur (L151-19 du CU)
Eléments de patrimoine (murs) à protéger et à mettre en valeur (L151-19 du CU)

Arbres à conserver (L151-23 du CU)
 Eléments de patrimoine à protéger, à mettre en valeur (L151-19 du CU)
 Eléments de paysage (jardins) à protéger, à mettre en valeur (L151-19 du CU)

Eléments de paysage (jardins) à protéger, à mettre en valeur (L151-19 du CU)

• Arbres à conserver (L151-19 du CU)

★ Eléments de patrimoine à protéger, à mettre en valeur (L151-19 du CU)

Protection des continuités écologiques et de la trame verte et bleue Bande d'inconstructibilité de part et d'autre du Rhodon (25 m)

Zones humides à conserver (L151-23 du CU) (SAGE Orge-Yvette)

Mares, moulières ou étangs à conserver au titre du L151-23 du CU

Espace boisé classé

Orientations d'aménagement et de programmation Trame verte et bleue

Orientations d'aménagement et de programmation Trame verte et bieue
 Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
 Arbres à conserver (L151-23 du CU)

Espaces de projet Voies, chemins, transport public à conserver et à créer (L151-38 du CU)

★ Changement de destination possible (L151-11 du CU)
 Emplacement réservé
 Orientations d'aménagement et de programmation

Orientations d'aménagement et de programmation Trame verte et bleue

Autres informations

Secteurs affectés par le bruit de la RD91

Cadastre (Source : DGFiP : 2021)

bâti dur bâti léger

Parcelles

Voies, routes et chemins

Cours d'eau et surfaces en eau

Limites communales

N°	LIBELLE	BENEFICIAIRE	SURFACE M ²
1	Aménagement d'un parking lié à la pratique du covoiturage	Commune	1206
2	Aménagement d'un parking	Commune	702
3	Aménagement lié à l'installation de la fibre optique	Conseil départemental des Yvelines	19